

Domaine Public DP

JAA
1002 Lausanne

28 mai 1992 - n° 1085
Hebdomadaire romand
Vingt-neuvième année

Recherche pratique en question

Le fédéralisme a une vertu: il permet à chaque canton, selon son tempérament et ses moyens, de se créer un style de vie collective, d'être ici économe, là prodigue. Ces différences sont autant d'expériences vécues. Le but du fédéralisme n'est pas d'être un banc d'essai. Mais, de fait, il ouvre le champ d'une politique expérimentale. Voilà qui devrait exciter intellectuellement les chercheurs. Pourquoi tel résultat avec tel coût? Certes, les statistiques et les relevés enregistrent les différences. Mais quand on demande une explication plus fine, celle d'un rapport qualité de vie - prix collectif, pas de réponse! Ce ne sont pourtant pas les programmes de recherche d'importance nationale qui manquent: ils sont multiples, numérotés vu leur nombre, et bien dotés.

A l'heure où les comptes cantonaux accusent d'étonnantes différences, qui se révèlent durables et structurelles, le début de toute réflexion commence par un pourquoi. Comment font-ils, ceux qui réussissent l'équilibre? Vivent-ils moins bien? S'ils sont moins généreux en deniers publics, qui en souffre? Où sont leurs laissés pour compte? Questions simples, mais les chercheurs les laissent en suspens.

Les différences sont pourtant extraordinaires. De quoi rassurer ceux qui craignent un nivellement à l'ouverture du marché unique européen! A quelques centaines de mètres de distance, un professeur à l'EPFL gagne vingt mille francs de plus qu'un professeur de la même branche à l'Université de Lausanne. C'est en raison de l'équivalence entre l'EPFL et l'EPFZ. Le niveau des traitements est donné par Zurich. Il suffit donc d'une enclave «zurichoise» au bord du Léman pour qu'éclate la variation des niveaux.

Entre Vaud et Genève, pourtant voisins, les différences de salaire dans la fonction publique et dans le secteur privé sont marquées, de 10 à 15%. Certes, répondra-t-on, en première explication, mais les coûts de la vie pour les ménages et les collectivités sont différents entre un canton urbain et un canton semi-urbain. Le problème serait donc structurel. Il est aussi des cantons où l'on con-

somme plus de soins médicaux qu'ailleurs; il est des cantons où l'on recense des bénéficiaires de l'assurance invalidité plus nombreux. Le problème serait donc culturel. Il y a aussi des cantons à sens civique élevé, où l'augmentation des impôts est possible quand la démonstration est faite de leur nécessité. Le problème serait donc politique. Comment s'interpénètrent ces facteurs? La recherche pratique en est sur ces questions à l'âge du cinéma muet. Selon la classification fonctionnelle des dépenses, chiffres 1989, regroupant les dépenses communales et cantonales et après déduction des contributions de la Confédération (par exemple en faveur de l'hôpital universitaire), Genève dépense pour la santé 2385 francs par habitant et Zurich 1511 francs. A cette date, la population genevoise était de 373 000 habitants. Globalement, le surcoût genevois était donc de 326 millions.

Pourquoi? Est-on moins bien soigné à Zurich qu'à Genève? La question, dirait-on, est sommaire. Peut-être, mais on aimerait savoir.

AG

Le fonds des économies

(*rééd*) Le Conseil communal lausannois devrait adopter prochainement la création d'un fonds pour les économies d'électricité. Il se verra affecter une part des bénéfices réalisés sur les augmentations de consommation d'électricité. Logique: plus la consommation augmente, mieux le fonds sera doté pour tenter d'inverser la vapeur. Au contraire, il ne sera plus alimenté si la consommation diminue. Ce mode de financement est parfaitement adapté à l'objectif limité de ce fonds. Il s'agit de soutenir le programme fédéral Energie 2000 qui vise à stabiliser la consommation de l'électricité au niveau atteint en l'an 2000. Le fonds lausannois pourra ainsi subventionner l'achat d'appareils électroménagers peu gourmands en électricité, des études en vue de diminuer la consommation électrique des gros utilisateurs ainsi que les installations de production qui utilisent des sources d'énergie nouvelles. ■

Un rapport décevant

Le rapport de la Commission fédérale pour la jeunesse, s'il nous donne des visions de l'an 2010, passe à côté des vraies questions.

(jg) Il est sans doute un peu facile de critiquer le travail de certaines commissions fédérales, mais comment s'empêcher de manifester un brin de scepticisme amusé face au dernier rapport de la Commission fédérale pour la jeunesse (CFJ) intitulé *Plus loin que le temps présent*. La CFJ en tire les conséquences suivantes: il faut

– inscrire dans la Constitution le principe selon lequel l'Etat doit défendre et représenter les intérêts des générations futures;
– créer des institutions indépendantes pour examiner l'impact sur l'avenir des grands projets de la Confédération et leur conformité aux besoins de la jeunesse.

Quel est son statut ?

Réunir une commission pour aboutir à des conclusions aussi vides et aussi absurdes semble tout de même un peu navrant. Par définition, toute action politique est destinée à obtenir un impact, que ses auteurs estiment positif, dans l'avenir. Il est donc inutile d'en parler. En fait, les auteurs du rapport ne parlent pas de politique, mais de l'Etat avec une majuscule, qui devrait devenir un être omniscient capable de prévoir l'avenir. Veiller à ce que les grands projets de la Confédération soient conformes aux besoins de la jeunesse est tout aussi absurde. Qui donc est censé exprimer les dits besoins ? Les membres de la CFJ, sans doute... La jeunesse est-

elle un sexe, une religion, une classe sociale, une région défavorisée ? Rien de tout cela, bien sûr, elle est un état transitoire avec des caractéristiques propres, des problèmes particuliers bien sûr, mais rien ne justifierait qu'elle jouisse du privilège exorbitant de décider que tel projet est conforme ou non à ses intérêts. Et dans ces conditions, pourquoi la jeunesse serait-elle seule à dire son mot, et pas les quadragénaires ou le troisième âge ?

Qui est cette jeunesse ?

Les auteurs du rapport sont tombés dans le piège de l'exclusion: je cerne un objet, je le différencie, je me l'approprie et je m'efforce de le garder aussi différent que possible pour conserver mon droit de le représenter. Les textes du rapport sont d'ailleurs parfois totalement contradictoires avec les conclusions générales, l'un des auteurs écrivant fort justement à notre sens: «*La jeunesse n'existe pas, il n'y a que des jeunes...*» Cette vision englobante conduit les membres de la Commission à vouloir tout embrasser. Le rapport considère que les points centraux pour la jeunesse sont le racisme, le logement, la perception des rôles selon le sexe, et le sida. Pourquoi pas ? Chacun de ces points fait l'objet de quelques pages et de nombreuses propositions. On parle aussi de loisirs et d'éducation. Bref toutes les composan-

tes supposées de l'existence du «jeune» sont ainsi découpées en morceaux. Naturellement, chacun de ces thèmes aurait suffi à lui seul à meubler un rapport conséquent, mais il aurait bien fallu alors constater que toutes les classes d'âge de la société sont partie prenante dans la résolution des problèmes et cela aurait peut-être provoqué l'évanouissement de la catégorie «jeunesse» et par là même le sabotage de la CFJ.

Le rapport se termine par des dissertations scolaires, réclamées à des jeunes bien sûr, ainsi qu'à des «penseurs» présentés comme des gens ayant réfléchi aux problèmes de la société. Parmi eux, le cinéaste Fredi Mürer ou l'ancienne conseillère nationale Gabrielle Nanchen. Le thème de la dissertation: la situation en l'an 2010. Cet exercice occupe un bon tiers du rapport, l'étoffe quantitativement et aura ainsi dispensé les membres de la Commission de réfléchir plus avant !

Analyses à faire

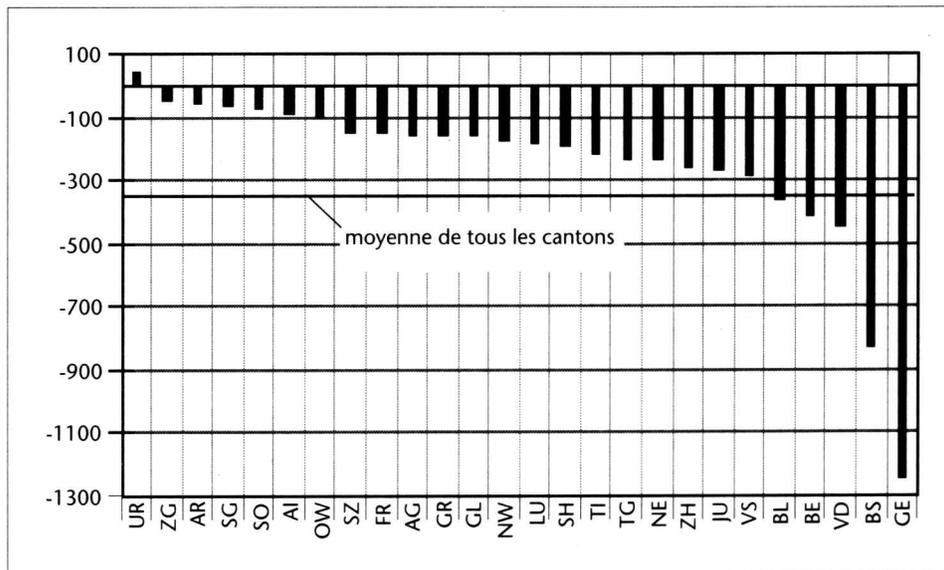
Pourtant, il y a du grain à moudre dans ce document. Mentionnons par exemple les statistiques de mortalité dans le groupe d'âge 15-29 ans. D'abord les trois quarts des décès frappent les hommes, ensuite 28% sont victimes d'accidents de la route, 23% se suicident et 2% meurent du sida. Voilà des chiffres troublants: on aurait aimé en savoir plus. Quels sont ces accidents ? Quelle est la part des deux roues ? Les suicides augmentent-ils ou leur proportion est-elle constante ? Que faut-il en inférer ? Il est évidemment plus facile de faire écrire de lénifiantes banalités sur l'année 2010. ■

DOSSIER DE L'ÉDITO

Budgets cantonaux 1992

Résultats des budgets 1992 dans les cantons, en francs par habitant. Uri est le seul canton à prévoir un budget bénéficiaire.

Base: budgets 1992 adoptés par les Grands Conseils, sauf GL, AI, TI, VS, NE, GE (budgets présentés par le Conseil d'Etat). Graphique DP; source: SDES, Office fédéral de la statistique.



Une procédure exemplaire et problématique

Il vaut la peine de revenir sur la double votation relative à la protection des eaux, à plus d'un titre exemplaire et qui illustre les faiblesses du processus de décision en Suisse.

(jd) Un ingénieur, cadre supérieur d'une entreprise de services industriels, me disait sa colère de voir le Conseil fédéral et le Parlement se donner la peine de réviser la loi sur la protection des eaux en guise de contre-projet indirect à l'initiative «Pour la sauvegarde de nos eaux». «Toujours cette manie du compromis!», vitupérait-il, ignorant que si des organisations de protection de l'environnement et de pêcheurs avaient cru bon de déposer cette initiative en 1984, c'est qu'elles ne voyaient toujours pas se concrétiser le mandat constitutionnel de garantir aux cours d'eau un débit minimum adopté neuf ans plus tôt. Opacité de la procédure qui permet en fin de compte de faire passer les victimes pour des coupables: les promoteurs de l'initiative deviennent des gêneurs et des extrémistes alors que gouvernement et Parlement, qui ont traîné les pieds, sont trop bons d'entrer en matière.

Un projet de consensus

Le projet de loi, et c'est la raison de la durée de sa gestation, est œuvre de compromis. Au vote final au Conseil national trois députés seulement s'opposent au texte. Le référendum est lancé par une organisation inconnue du public et qui regroupe les exploitants de petites centrales hydro-électriques, les véritables perdants de cette législation. Sitôt le référendum déposé, on voit le camp des partisans de la loi s'effriter. Les radicaux quittent le bateau, mais aussi l'USAM (Union suisse des arts et métiers) et l'Union suisse des centrales d'électricité qui avaient donné leur aval au projet. Dans la foulée du rejet de l'initiative populaire, on écarte également la loi révisée: un double non c'est plus facile. Nonante-deux parlementaires, pour la plupart en fonction au moment de l'adoption de la loi, patronent un comité prudemment intitulé «Non à l'initiative irresponsable pour la protection des eaux», mais qui néanmoins mène aussi campagne contre la loi. A quoi sert une procédure de con-

sultation quand des organisations tournent leur veste à la première occasion? Quelle est la crédibilité de députés qui renient leur vote au moment d'une votation populaire?

Passons sur la campagne précédant la votation et sur l'utilisation abusive des chiffres concernant les pertes de production par les électriciens, généralisant en toute connaissance de (bonne) cause des données tirées d'études ponctuelles; sur les affiches montrant des rivières cascadantes et appelant à économiser les eaux, c'est-à-dire à voter deux fois «non».

Le résultat du vote a surpris plus d'un observateur: net rejet de l'initiative, nette acceptation de la loi. C'est donc que le citoyen est capable de distinguer deux propositions relativement proches et d'éviter l'écueil de l'amalgame. Cinglant démenti à tous ceux qui voyaient

déjà la dernière heure de la démocratie directe, asphyxiée par le trop grand nombre de questions et par la complexité des matières en jeu! Cinglant désaveu aussi pour les gouvernements tessinois et grison, lâchés par leurs électeurs et qui doivent maintenant se poser la question de l'intérêt de leur canton: accroître encore la production de kilowattheures en inondant les dernières vallées intactes et en asséchant les cours d'eau ou faire payer aux producteurs des droits d'eau plus élevés?

Catastrophisme des électriciens

Les réactions des électriciens à l'issue de la votation n'ont hélas guère surpris. Ces derniers, prisonniers de leur perception étroite du problème énergétique, jouent la carte du catastrophisme: il faudra importer plus de courant d'origine nucléaire. Déjà ils remettent en question la «paix énergétique» qui a vu les partis et les principaux intéressés adhérer aux objectifs d'Energie 2000, sous l'impulsion d'Adolf Ogi. Comme si les pertes de production induites par les nouvelles exigences de débits minimaux ne pouvaient pas être compensées par une amélioration des installations hydrauliques existantes et comme si les mesures d'économies prévues par Energie 2000 représentaient un plafond maximum. ■

MÉTRO-OUEST LAUSANNOIS

Satisfaction

(pi) Le Métro-Ouest lausannois est à la fête: inauguré il y a un an, il a transporté 900 000 voyageurs de plus que prévu dans le pronostic élaboré en 1984. Ne gâchons pas la fête sur ce point, mais tout dépend évidemment à quelle prévision on se rapporte: dans le document *Avant-projet de tramway dans le sud-ouest lausannois* publié en avril 1985, il est prévu un trafic de référence annuel de 7,5 millions de voyageurs, soit 100 000 de plus que le nombre effectivement enregistré. Un autre scénario (trafic minimal) prévoit, lui, effectivement 6,5 millions de voyageurs. Le document précisait encore: «L'ordre de grandeur du pronostic minimal semble donc raisonnable pour la période suivant immédiatement la mise en service de la ligne. Toutefois (...) on peut légitimement escompter à terme un volume de trafic collectif dépassant la valeur de référence de 7,5 millions de voyageurs par année.» Le

même document prévoyait, avec le nombre de voyageurs enregistrés, un léger bénéfice du compte d'exploitation qui ne sera probablement pas réalisé. Mais on peut estimer que la couverture des coûts sera supérieure à la moyenne du réseau de transports publics lausannois.

En soi une forte fréquentation, même supérieure aux prévisions, n'est pas forcément réjouissante: si parallèlement le trafic routier n'a pas diminué dans l'ouest lausannois, la mise en service du métro aura provoqué une augmentation de la mobilité, sans diminution des nuisances. On a un peu trop tendance à oublier que le but des transports publics ne devrait pas être de transporter un maximum de personnes, mais d'offrir une bonne desserte de base à chacun tout en permettant un report de trafic. Mais pour y parvenir, il ne suffit pas de mettre en service de nouvelles lignes, il faut aussi persuader les automobilistes d'abandonner leur voiture ou, à défaut, les dissuader de rouler parallèlement à une ligne de métro performante. ■

Du 8^{bis} au 21 des dispositions transitoires

Le gouvernement vaudois vient de rendre son rapport sur l'intégration européenne, qui sera discuté en juin prochain. Les cantons ne sont pas démunis, dit le Conseil d'Etat, et il s'agit maintenant de raviver les principes essentiels du fédéralisme.

(ag) Dans son rapport au Grand Conseil vaudois sur le processus d'intégration européenne, le Conseil d'Etat vaudois renseigne sur la prise en compte des compétences cantonales.

Un droit exclusif

DP (n°1073) a déjà décrit la problématique de ce sujet de grande importance, résumé par ce titre: «La Confédération peut-elle négocier ce qu'elle ne possède pas?» On sait que l'article 8 de la Constitution lui donne le droit exclusif («La Confédération seule a le droit...») de négocier des traités. Mais cet article fut inspiré fortement par la peur d'un nouveau *Sonderbund*. Comme l'écrit le rapport vaudois: «La politique étrangère attribuée à la Confédération au XIX^e siècle ne comportait alors aucune des caractéristiques de l'intégration telle qu'elle se présente aujourd'hui, à savoir des transferts significatifs et permanents de compétences à une communauté institutionnalisée composée de tous les pays voisins de la Suisse.»

A ceux qui sont prompts à voir, dans cette volonté d'être entendu et associé, un cantonalisme dépassé à l'heure européenne, on rappellera que les *Länder* allemands disposent d'un droit d'information reconnu par l'article 2 de la loi allemande de 1986. De surcroît, le *Bundesrat*, qui représente les *Länder*, peut donner un mandat au gouvernement lors de négociations européennes qui touchent aux compétences des Etats régionaux. Pourquoi la Suisse, qui se fait appeler Confédération, serait-elle en retrait sur la République fédérale allemande?

L'évolution d'une disposition

Pour institutionnaliser le droit de participation des cantons, le groupe de travail Confédération-cantons avait proposé l'introduction dans la Constitution fédérale d'un article 8^{bis}. On en rappelle la teneur: «Lorsqu'elle prend des décisions dans le contexte de l'intégration européenne, la Confédération respecte

l'autonomie des cantons. Si les tâches et les intérêts des cantons sont concernés, elle les informe en temps utile de tous les projets relevant de l'intégration européenne et elle les consulte à ce sujet. Durant les négociations concernant la législation des cantons, elle est tenue de défendre l'opinion de la majorité des cantons, sauf intérêt prépondérant de politique extérieure ou de politique de l'intégration.

La législation fédérale règle la procédure.» Refus de l'Etat central ou, plus exactement, de M. Koller. Comment se déterminerait la majorité des cantons? Le mandat impératif est contraire à l'article 8. Le principe («elle est tenue») corrigé par une dérogation à bien plaisir donne une règle qui dit tout et son contraire.

Condescendance fédérale

Deuxième version: «La Confédération veille à informer les cantons à temps et de manière complète sur les développements ultérieurs de l'Accord EEE.

Si les compétences cantonales sont touchées, elle consulte les cantons avant de fixer le mandat de négociation et elle autorise leur participation aux négociations. La Confédération est liée par la prise de position des cantons, sauf si des intérêts prépondérants de politique extérieure ou de politique d'intégration exigent qu'elle s'en écarte.» Même refus, mêmes arguments. L'Etat central ne peut accepter l'idée d'être lié.

Troisième version, contre-projet du Département fédéral: «La Confédération veille à informer les cantons à temps et de manière complète sur les développements ultérieurs de l'Accord EEE; elle les consulte et prend dûment en considération leurs intérêts propres lors des négociations.»

Cette fois ce sont les représentants des cantons qui refusent. Ils ont repéré les vieilles formules condescendantes où la Confédération «informe» et «tient compte», qui ne donnent aucun droit réel à ceux qui bénéficient de la protection du tuteur fédéral.

Quatrième version, rédaction à deux,

Heinrich Koller, directeur de l'Office fédéral de justice et Kurt Nuspliger, chancelier du canton de Berne. Aujourd'hui, 25 mai, on ne connaît encore que la version en allemand: «*Der Bund wahrt bei der Durchführung und Weiterentwicklung des EWR Abkommens sowie bei Fragen des europäischen Integration die Interesse der Kantone. Er informiert die Kantone rechtzeitig und umfassend, hört sie an und zieht sie bei der Vorbereitung von Entscheiden bei, soweit sie betroffen sind.*»

Le texte demeure condescendant. Le canton de Vaud avait fait remarquer qu'il ne s'agit pas seulement d'intérêts, mais de compétence. Objection refusée. Car la Confédération ne cherche pas à remettre en cause les compétences cantonales; car l'obligation de devoir en tenir compte limiterait sa liberté de négociation; car un terme plus large tient compte du fait que les cantons peuvent être intéressés par une règle européenne même lorsqu'ils n'ont pas une compétence primaire en jeu.

Enfin, pour mieux souligner qu'il ne saurait être question de porter ombrage au droit exclusif de la Confédération de négocier des traités, cet article sera relégué au numéro 21 des dispositions transitoires de la Constitution.

Comme nous l'explique M. Mader, responsable du bureau Eurolex, elle n'est valable que pour l'intégration européenne. Mais au moment où la Suisse annonce son intention de s'intégrer complètement à la Communauté, l'Europe n'est-elle qu'un événement contingent?

Vœu final

Faire participer les cantons, c'est rendre l'Europe vivante. L'enjeu n'est donc pas celui des susceptibilités. A quoi servent les critiques sur la bureaucratie des technocrates de Bruxelles si, à notre échelle, on n'associe pas de plein droit aux décisions ceux qui sont concernés? Pourquoi dans le texte admis préférer *Vorbereitung* à *Bereitung*? Pourquoi ne pas prévoir que les cantons seront associés par des représentants à la négociation même? Enfin, le rejet dans les dispositions transitoires (l'Europe sera-t-elle transitoire?) n'est pas acceptable. C'est l'article 8 qui doit être complété. Il sera intéressant d'observer les réactions du Grand Conseil vaudois. On ne peut que souhaiter qu'il délibère rapidement afin que sa prise de position éventuelle puisse être communiquée aux parlementaires, à toute fin et en temps utiles. ■

Une mécanique complexe

Bien qu'il ait une dimension, un budget, une légitimité et un mode de fonctionnement comparables à ceux des autres assemblées de ce genre, le Parlement européen ne dispose pour l'instant que de compétences restreintes.

Elu au suffrage universel direct, le Parlement européen représente les quelque 342 millions de citoyens des douze pays membres de la CE, qui à travers lui participent à la construction de l'Europe. Il compte 518 députés, élus pour cinq ans (la dernière élection a eu lieu en juin 1989). La répartition des sièges est faite en fonction de la population des Etats membres. Les quatre «grands pays» (Allemagne, France, Italie et Grande-Bretagne) ont chacun 81 sièges. L'Espagne en a 60, les Pays-Bas 25, la Belgique, la Grèce et le Portugal 24, le Danemark 16, l'Irlande 15, le Luxembourg 6. A la suite de la réunification de l'Allemagne, la question se pose de savoir s'il ne serait pas opportun d'offrir des sièges à des représentants de l'ex-RDA: il n'en est pas question, a déclaré la France au sommet de Maastricht, qui redoute un poids excessif de l'Allemagne. Pour l'heure, 18 délégués est-allemands assistent aux débats parlementaires en tant qu'observateurs.

Chères traductions

Dans l'hémicycle, les députés ne sont pas regroupés par délégation nationale, mais siègent en groupes politiques. Le Parlement compte actuellement dix groupes politiques (voir le tableau ci-dessous) et quelques députés «non inscrits». Le Parlement européen est la seule instance communautaire qui se réunis-

se et délibère en public. Ses débats sont publiés dans le *Journal officiel des Communautés européennes*. Le Parlement se réunit une semaine par mois (sauf en août) à Strasbourg. Le siège définitif n'a cependant pas encore été fixé: le dossier empoisonne la vie communautaire. Le Bureau du Parlement est composé du président (actuellement l'Allemand CDU Egon Klepsch) et de 14 vice-présidents, tous élus pour deux ans et demi. Quand le Bureau se réunit avec les présidents des groupes politiques, notamment pour établir les ordres du jour des sessions, on parle de «Bureau élargi». Les 18 commissions permanentes préparent le travail des sessions plénières, elles se réunissent à Bruxelles deux semaines par mois, la troisième semaine étant réservée aux réunions des groupes politiques. Le Secrétariat général du Parlement est, quant à lui, installé au Luxembourg. Tous les débats du Parlement et de ses commissions sont traduits dans les neuf langues officielles de la Communauté

Le budget du Parlement s'élève en 1992 à 588,8 millions d'ECUS (1,107 milliard de francs) ce qui représente 1% du budget total de la CE; 33,6% est pris par les frais de traduction, 13,9% par la dispersion géographique, 16,7% par les partis.

Pas de pouvoir législatif

Contrairement aux parlements nationaux, le Parlement européen ne dispose ni d'un véritable pouvoir législatif ni d'un pouvoir de décision. Ceux-ci appartiennent au Conseil des ministres. Cependant, depuis l'Acte unique de 1986, les pouvoirs du Parlement ont été nettement accrus. Le nouveau Traité prévoit en effet, dans certains domaines, une procédure dite «procédure de coopération», qui instaure une double lecture des propositions communautaires de la part du Conseil et du Parlement. Le processus est le suivant: la Commission élabore une proposition sur laquelle le Parlement donne son avis et le Conseil arrête ensuite une «position commune» provisoire à la majorité qualifiée. Ce texte est ensuite soumis à une deuxième lecture. S'il est rejeté par le

Parlement, le Conseil ne peut l'adopter qu'à l'unanimité. Si des amendements ont été apportés, la Commission les examine, mais elle n'est pas obligée de les reprendre dans la nouvelle proposition qu'elle transmet au Conseil. Les domaines dans lesquels cette procédure s'applique relèvent du marché intérieur, de la politique sociale, de la cohésion économique et sociale et de la recherche. Dans les autres domaines, comme par exemple les prix agricoles, le Parlement dispose d'un pouvoir consultatif. Petite consolation: le Parlement jouit d'un vrai pouvoir de codécision avec le Conseil en ce qui concerne l'adhésion de nouveaux membres dans la CE. Le Conseil ne peut décider qu'après avoir reçu l'«avis conforme» du Parlement.

Le Parlement et le Conseil exercent également conjointement le pouvoir de décision en matière budgétaire. Il peut, en outre, voter une «motion de censure» contraignant la Commission de démissionner (cela n'est encore jamais arrivé). Chaque année, la Commission doit soumettre son rapport général aux députés et leur présente son programme de travail.

Le Traité sur l'Union européenne, approuvé à Maastricht, prévoit un renforcement des pouvoirs du Parlement européen. Mais il ne sera pas aussi important que celui-ci le souhaitait.

De Bruxelles
Barbara Spézialia

Jamais la semaine

(*réd*) La palette des revues de presse de la Radio suisse romande s'enrichit. Aux revues de la presse romande (du lundi au samedi), alémanique (du lundi au vendredi, mais les journaux d'outre Sarine paraissent aussi le samedi...) et de la presse francophone (le samedi), une revue dominicale commente les périodiques parus dans la semaine.

Avouons qu'à DP nous ne sommes qu'à moitié satisfaits: nous sommes certes cités, en compagnie des journaux du dimanche et d'autres périodiques, mais les magazines hebdomadaires de la grande presse continuent d'avoir droit à la revue quotidienne, à 8.15 heures. La justification de cette différence de traitement entre hebdomadaires semble claire: le commercial la semaine et le non-commercial le jour du Seigneur. Evidemment, ça se tient... ■

Les groupes politiques

socialistes	180
PPE (démocrates-chrétiens)	128
libéraux	45
démocrates européens	34
gauche unitaire européenne	29
verts	27
rassemblement des démocrates européens	21
groupe arc-en-ciel	15
droites européennes	14
coalition des gauches non-inscrits	13
total	518

L'INVITÉ DE DP

Le défi de la politique de développement

Mario Carera

coordonateur de la communauté de travail Swissaid, Action de Carême, Pain pour le prochain, Helvetas

Promesse faite, promesse tenue: le soutien à l'adhésion de la Suisse aux institutions de Bretton Woods (FMI et Banque mondiale) n'équivaut pas à un chèque en blanc signé au Conseil fédéral ou à l'administration. Le vote d'ouverture du 17 mai marque la fin d'une controverse sur le principe de l'adhésion, mais le début d'un suivi constructif et critique de la politique suisse menée au sein de ces institutions. A cet effet, dès le lendemain du vote du 17 mai, les organisations d'entraide décidaient la création d'un poste à temps partiel à Washington et le recentrage des priorités et capacités de travail en Suisse.

L'adhésion, nous n'avons cessé de le répéter, représente un défi de politique extérieure et de développement: recherche de cohérence, de complémentarité entre la politique monétaire internationale et la politique de développement.

Des instruments existent: au niveau suisse, la loi acceptée le 17 mai contient une clause très importante que le Parlement avait déjà adoptée: «*Pour toute décision ou prise de position établies dans le cadre des Institutions de Bretton Woods, la Suisse s'inspire des principes et des objectifs de sa politique de développement.*» En clair, une politique orientée vers les populations les plus pauvres, la promotion de la femme, la sauvegarde de l'environnement... Il s'agit maintenant de veiller au respect de ces principes. Le choix du personnel de la délégation suisse est un premier test: monétaristes purs et durs ou experts ayant une connaissance du développement? Si la Suisse décroche un siège au Conseil d'administration, le directeur exécutif devra aussi donner des garanties à cet égard. Par ailleurs, la commission consultative qui a reçu un mandat de suivi du Conseil fédéral compte plusieurs membres proches des organisations d'entraide qui se battront en faveur de l'orientation retenue par le Parlement et pour la transparence de la politique suisse. Les coopérants en poste dans le tiers monde et les associations partenaires du Sud seront aussi de précieux relais d'information.

Ce n'est pas tout: sur les plans européen et mondial, il existe un réseau d'organisations non gouvernementales (ONG) à même de structurer et de formuler des revendications semblables auprès de leurs gouvernements et délégations. Eurostep, le réseau ONG de plus de quinze pays de la CE/AELE, auquel nous appartenons, regroupe les plus puissantes ONG européennes (Oxfam en Grande-Bretagne, Novib en Hollande, etc). Plusieurs d'entre elles ont des expériences concrètes de lobby au sein de la Banque mondiale (BM), dont des interventions à Washington avec leurs partenaires du Sud sur des projets précis. Le WWF International dispose aussi d'une solide expérience dans ce domaine. Par ailleurs, un comité commun BM/ONG (en majorité du tiers monde) mène un dialogue critique sur

les politiques de la Banque Mondiale (politique énergétique, environnementale). Nous pourrions rejoindre ce forum. Les assemblées générales des Institutions de Bretton Woods constituent aussi un moment fort de réunions, de débats au sein des ONG; nous y serons dès septembre prochain.

La «mouvance» internationale des ONG prend peu à peu forme; que l'on songe au Sommet de Rio où des centaines d'entre elles prendront la parole dans un forum parallèle ou au sein des délégations officielles. Il y a indiscutablement, face aux Etats, au monde industriel et bancaire, l'émergence prometteuse d'une Organisation des citoyens, de la société civile. C'est la meilleure réponse face à la globalisation des problèmes (environnement, développement, migrations). Autant d'enjeux et de défis passionnants et complexes à relever au sein des institutions mandatées à cet effet par la communauté internationale. C'est beaucoup mieux et surtout plus stratégique que le moralisme vertueux, mais impuissant, du «non solidaire» au FMI que l'on nous proposait en «alternative»! ■

COURRIER

A propos du F/A-18

La récolte de signatures pour l'initiative contre l'achat des F/A-18 bat son plein. Les communiqués de records de vitesse se suivent à un rythme accéléré. Par ailleurs, divers sondages montrent avec obstination que le peuple suisse est farouchement opposé à l'achat de ces nouveaux avions de combat. Le Conseil national devra dans un avenir tout proche décider s'il approuve ou non cette acquisition. Actuellement, la Commission de la politique de sécurité du Conseil des Etats vient de juger comme non valable l'initiative «*Quarante places d'armes ça suffit*», arguant du manque d'unité de la matière, ceci à une majorité de 9 voix contre 3. Arguments futiles, peu accessibles à la compréhension du simple «péquin». Cette décision exprime clairement le rapport de force dans lequel le Conseil des Etats est prêt à s'engager face au peuple. Si le même jeu de rapport de force est engagé sur le sujet du F/A-18, une position intransigeante de nos parlementaires risque de se payer fort cher. En effet, il n'est pas possible de faire abstraction du contexte politique et histori-

que dans lequel la Suisse se trouve aujourd'hui. Je veux parler ici des échéances de l'automne prochain: l'acceptation ou le refus par le peuple de l'adhésion à l'EEE, ainsi que les transversales alpines, deux objets primordiaux pour l'avenir de la Suisse. Tout le monde est actuellement conscient que l'adhésion est un sujet qu'il faudra défendre avec beaucoup de persuasion devant le peuple afin de convaincre les réfractaires ou les indécis, encore trop nombreux aujourd'hui.

Or, si le sentiment civique du peuple suisse est bafoué, par le fait même que son opinion n'est pas prise en compte dans les décisions de nos parlementaires, il y a de fortes chances que le citoyen répercuté sa mauvaise humeur dans ses intentions de vote. Un vote alors irrationnel, qui ne porterait plus sur l'objet même, mais qui sanctionnerait l'intransigeance d'un parlement déconnecté de son électoral, aurait des conséquences catastrophiques sur l'avenir de notre pays.

Il est donc impératif que notre Parlement reprenne le contact avec la base et qu'il mène une politique non plus à l'échéance de la semaine prochaine, mais bien à long terme.

Laurent Marmier, conseiller communal, Lausanne

En direct de Zurich

La scène publicitaire romande vue par un journal alémanique.

(yj) *Persönlich*. Tel est le titre du plus petit, en tirage (3000 exemplaires) sinon en format (23 x 33 cm), des magazines alémaniques consacrés aux affaires du petit monde de la publicité et des médias — de la communication comme on dit aujourd'hui dans toutes les langues. Particularité exceptionnelle dans la branche: *Persönlich*, bimensuel qui en est à sa trentième année, ne paraît ni ne s'imprime à Zurich, mais sur les marges du canton, à Rapperswil (SG) et à Stäfa (ZH). Ayant elle-même pris, depuis plus de deux ans, ses distances par rapport à la métropole des bords de la Limmat, la rédaction a même pensé au reste du pays, entretenant deux correspondants extérieurs, à Berne et à Lausanne (Christoph Büchi).

Et, cocktail à l'appui, *Persönlich* vient justement de lancer son dernier numéro (10/22 mai 1992), en bonne partie consacré à la scène publicitaire romande (*Werbeplatz Romandie*). Comme il fallait s'y attendre, on ne décèle aucune trace de complaisance dans les articles centrés sur ce thème, qu'ils aient été écrits sur les bords du Léman ou sur ceux de la Limmat. En substance: les

«pubeurs» romands, qui sont dans trois cas sur quatre genevois ou lausannois, ont bien quelques élans internationalistes; mais ils demeurent dans l'ensemble terriblement régionalistes, cherchant à se mouler dans le nid local, à ne pas dépasser l'échelle des préoccupations populaires, à faire «comme chez nous» en toutes occasions.

Sur le ton acide qu'on lui connaît, Jean-Henri Francfort assure que «les Romands ronronnent» (à part lui-même s'entend bien). Il a sans doute raison dans l'ensemble, mais pas absolument. Car la créativité ne fait pas plus systématiquement défaut de ce côté-ci de la Sarine qu'elle n'est omniprésente à Zurich. Mais, comme le dit Heinz Heimann, président de la Fédération romande de publicité et patron de l'agence genevoise qui porte son nom, tout publicitaire sérieux doit non seulement suivre — et dans le texte allemand s'il vous plaît — ce qui se fait à Zurich mais se montrer et se confronter dans la Mecque helvétique du marketing. D'ici à y prendre des ordres ou du moins à en copier le style, il n'y a bien sûr qu'un pas, allègrement franchi par la plupart des «Ro-

mands», finalement plus imitateurs que ronronnants.

Les rapports de force étant clairs, les effets apparaissent quotidiennement dans la presse, sur les murs et les écrans. Aux côtés de messages promotionnels joliment inspirés, on y voit trop d'annonces, d'affiches, de spots qui pèchent par tant de niaiserie conformiste, par un graphisme si vulgaire ou par un recours à des «accroches» tellement faciles qu'on en a doublement honte. Honte pour les concepteurs, qui doivent décidément se faire une bien piètre idée de l'humanité, et pour les destinataires de leurs messages, qui se sentent ravalés au rang de simples porte-monnaie sur deux pattes, certes dotés d'un pouvoir d'achat mais privés de cervelle pour l'exercer raisonnablement.

Ainsi va la vie publicitaire, très influencée, comme celle de toutes les activités de services, par la marche générale des affaires et le rythme de la conjoncture. En définitive, et par delà l'immense attractivité de Zurich, la situation économique joue un rôle déterminant: la croissance induit le développement de la publicité, la stagnation ou la récession incitent à couper dans des investissements dont le rendement n'apparaît pas immédiatement et n'est de toute manière jamais démontrable. Dans ces conditions, la scène publicitaire romande va continuer de se rétrécir et de se concentrer, à l'instar des mondes voisins de l'édition et de la régie d'annonces.

Pour l'inventaire des dégâts, on se référera à une livraison ultérieure de *Persönlich*, d'ici deux ans par exemple. ■

SYNDICATS

Une refonte contestée

Marianne Enckell

secrétaire de l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière

Les propositions de Beat Kappeler (DP n° 1083) pour une refonte syndicale rappellent l'image que l'USS donnait d'elle-même le 1^{er} mai: un parapluie. Je n'ose croire que ces propositions trouvent l'aval de la majorité des permanents et militants de la centrale ou des fédérations.

Sans doute une restructuration est-elle souhaitable; mais doit-elle entraîner la création de bureaux de bienfaisance (payez vos cotis, on s'occupe du reste), la remise des fonds à des «professionnels de la banque» (quelle banque? mondiale, suisse-unie, alternative?), l'abandon du rôle politique en faveur de «compromis plus faciles à négocier»?

Nous sommes encore quelques ringards qui nous sommes syndiqués pour lutter pour un monde meilleur, pour œuvrer solidairement au changement social, voire qui rêvons de l'abolition du salariat et du patronat... Ça n'est pas facile à défendre dans l'USS actuelle; mais je me demande bien où Kappeler situe les débats, les échanges, la solidarité internationale — la vie, quoi! — dans son schéma.

L'écho que le travail de l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière commence à trouver dans les journaux fédératifs et la presse socialiste me porte à croire que les valeurs historiques du mouvement ouvrier ne sont pas oubliées. Si les modernistes à la Kappeler gagnent la partie, il nous faudra nous atteler à faire autre chose; pour l'heure, nous pouvons, femmes et hommes, réaffirmer dans nos syndicats les principes actifs d'égalité et de solidarité, lutter quotidiennement pour une société plus fraternelle, et parer à l'avènement d'institutions technocratiques. ■

DP **Domaine Public**

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Bruxelles: Barbara Spéziali

Forum: Mario Carera, Marianne Enckell

Abonnement: 75 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 - CCP: 10-15527-9

Composition et maquette:

Frances Trezevant Honegger, Pierre Imhof,

Françoise Gavillet

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

Querelles de langues et de parti

(cfp) La grande commune de Marly, dans l'agglomération fribourgeoise, est indiscutablement de langue française. Pourtant, elle a un problème linguistique aigu. En effet, une proportion germanophone appréciable a toujours vécu à Marly, mais les enfants étaient scolarisés en français, sauf les protestants qui étaient autorisés à fréquenter gratuitement l'école réformée en ville de Fribourg, si la famille le demandait.

L'industrialisation de la localité et l'arrivée d'une entreprise du groupe Ciba-Geigy a incité les autorités à permettre la fréquentation des écoles de langue allemande à Fribourg aux frais de la commune (écolage et transports). La section locale du parti socialiste, en désaccord sur ce point avec le parti cantonal, conteste cette décision au nom du principe de la territorialité des langues. Un recours est actuellement pendant devant le Tribunal fédéral. Le mensuel *Travail*, organe du PSF, publie ainsi la position du comité directeur, un texte du PS de Marly intitulé «*Inégalités de traitement*» et l'avis favorable au maintien du statu quo élaboré par un Groupe d'amitié linguistique de Marly (GALM).

La confrontation des statistiques de l'évolution des langues dans les anciennes communes de Marly-le-Grand et Marly-le-Petit, entre 1880 et 1960, permet de constater que l'on se trouve effectivement sur une frontière linguistique instable. Marly-le-Grand a toujours eu une forte majorité francophone alors que Marly-le-Petit avait une majorité germanophone marquée en 1880, qui a disparu au fil des ans. On assiste cependant à une forte remontée germanophone en 1930. Le GALM est d'avis qu'en vertu de la Charte fribourgeoise des langues, élaborée dans les années soixante sous la direction de Gonzague de Reynold, «*Marly répond sans conteste à la définition de commune historiquement bilingue, puisque des deux langues ont été pratiquées conjointement. Les deux langues faisant ainsi partie de l'héritage culturel de la commune depuis des siècles, elles y ont droit toutes deux à la reconnaissance officielle minimale et à l'usage public*». La conclusion est claire: «*Il est correct de prendre en charge les frais d'écolage de la minorité alémanique.*» Un article constitutionnel est en gesta-

tion au niveau fédéral: il est d'ores et déjà contesté parce qu'il remet en question le principe de la territorialité des langues, ce qui présente des risques pour les minorités.

Retenons simplement pour conclure une phrase de l'*Encyclopédie du canton de Fribourg*, publiée il y a quinze ans: «*S'il n'y a pas de "querelle linguistique" (au sens belge du terme), il n'en existe pas moins des problèmes*». Depuis lors, les brassages de population se sont accentués. Le cas de Marly n'est peut-être qu'un signal. ■

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Des dépenses rentables

(jd) L'idée fait son chemin que seule une croissance qualitative, qui intègre les exigences de l'environnement et qui ménage les ressources naturelles, peut garantir à terme le bien-être de l'humanité. Mais par ailleurs les entreprises ne voient souvent pas d'un bon œil les réglementations qui leur sont imposées au nom de la protection de l'environnement.

Dans une étude pour le Fonds national de la recherche scientifique, Peter Farago et Peter Bucher ont enquêté auprès de 63 entreprises industrielles et de services ayant déjà pris des mesures écologiques. Les responsables de ces entreprises, s'ils considèrent la protection de l'environnement comme un défi, y voient un intérêt économique à plus long terme. Mais pour que leurs produits s'imposent sur le marché, ils doivent être de qualité au moins égale à celle de leurs concurrents

Les auteurs ont pu constater que l'effort principal est mis sur l'élimination des déchets et sur l'abandon des matières nuisibles dans le processus de fabrication. Les entreprises ont souvent rencontré de gros problèmes lorsqu'elles ont adopté des mesures de protection de l'environnement: manque de connaissances techniques et de spécialistes, coûts plus élevés que prévus. Si aucune d'entre elles n'a déclaré vouloir renoncer pour ces raisons, elles ne s'engageront à l'avenir qu'avec prudence.

La plupart des directions se sont vu confrontées au scepticisme, voire même à l'hostilité de leurs collaborateurs: une production plus soucieuse de l'environnement passe donc aussi par un tra-

vail d'explication auprès du personnel. Si les entrepreneurs considèrent les réglementations étatiques comme une contrainte, diverses entreprises ont néanmoins pris des mesures avant même qu'elles leur soient imposées par l'administration. Cette hâte n'est-elle pas due, en partie du moins, à la menace d'une intervention étatique qu'on préfère anticiper pour conserver une certaine autonomie d'action ? ■

EN BREF

Certains affirment que sans commandes privées, les chercheurs des universités seraient quasiment indigents. Un exemple cité par la *Berner Zeitung*: à l'Université de Berne, les sciences naturelles profitent de plus de 20 millions de contribution de tiers alors que la part des théologiens correspond à un millième de cette somme. L'économie privée finance pourtant aussi les sciences humaines puisque le professeur Roger Blum, qui enseigne le journalisme, a reçu 5800 francs de Ciba-Geigy pour une expertise sur une nouvelle conception de son journal d'entreprise.

Chaque voix compte aux élections, le candidat radical au poste de préfet du district de Nidau, près de Bienne, en a fait l'expérience: il a obtenu 4576 suffrages alors que la majorité absolue, nécessaire pour son élection au premier tour, était de 4578 voix.

L'administrateur des finances de Saanen, au pays de la grue, est en fonction depuis dix ans. A cette occasion il a publié une comparaison des comptes de la commune (aujourd'hui 6000 habitants) au cours de ces cinquante dernières années. Quelques chiffres: les charges se montaient à 642 000 francs en 1941 et à 44 millions en 1991. En 1941, le taux d'imposition était de 4 et il n'est plus que de 2,5 fois le tarif de base. Les charges de personnel étaient inférieures aux charges des intérêts en 1941. Au lendemain de la dévaluation de septembre 1936, le chef du département fédéral des Finances a déclaré «*Le franc reste le franc*». Qui s'en souvient ?